



Conseil Général de la commune de Châtel-St-Denis du 26.06.2019

Rapport d'activité 2018 du « Charitable Hospice St-Joseph » à Châtel-St-Denis

Salutations

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs du Conseil Général,
Chers collègues,

Je vais vous lire le rapport d'activité 2018 du « Charitable Hospice St-Joseph » (mentionné comme MSJ dans la suite de ce rapport).

Composition du Conseil de fondation 2018

Mme Anne-Lise Wittenwiler, Présidente et représentante de la commune pour les affaires sociales,

Monsieur Pierre Balmat, vice-président, et référent pour les bâtiments
Monsieur Damien Colliard, représentant de la commune comme Syndic,
Monsieur Daniel Figini, référent pour le personnel,
Monsieur Jérôme Volery, référent pour les domaines,
Madame Marielle Colliard, référente pour les finances,
Monsieur Philippe Vial, membre,
Monsieur François Loup, directeur de la MSJ et secrétaire du CF.

Au cours de l'année 2018, le CF a siégé à quatre reprises afin de suivre l'ensemble des dossiers de la fondation. D'autre part, le Directeur et la Présidente se sont rencontrés 3 à 4 fois par mois, selon les nécessités, pour régler les affaires courantes de la fondation.

La Maison St-Joseph en chiffres

Longs, courts séjours et foyer de jour :

Distribution des séjours : la MSJ offre les services suivants : Long Séjour (LS), Court Séjour (CS) et Foyer de Jour (FJ). La distribution des personnes ayant effectué des séjours en 2018 est de 97 habitants en LS (+ 5 par rapport à 2017), 11 résidents en CS (+ 2 par rapport à 2017 (1lit durant la période de déménagement) et de 44 hôtes au FJ (+ 6 par rapport à 2017).

Nombre d'habitants : Au 31.12.2018, la MSJ comptait 81 habitants (67 en 2017), dont 59 femmes et 22 hommes. L'âge moyen de l'ensemble des habitants était de 85 ans pour les longs séjours (84 en 2017). Sur les 30 personnes admises durant l'année, 15 habitants avaient leur domicile légal à Châtel-St-Denis. Sur les 81 habitants que comptait l'établissement au 31 décembre, 36 étaient de Châtel-St-Denis soit 45%.

Total des journées habitants : Au 31.12.2018, la MSJ dénombrait **27'471** journées habitants (longs + courts séjours), soit une augmentation de 5.3 % par rapport à 2017 (**26'074** journées habitants). Le taux d'occupation est de 95.1 % au 30 septembre par rapport à la capacité de 77 lits liée aux travaux de la MSJ (il était de 92.7% en 2017)

Coût par journées-résidents : Si l'on considère l'ensemble des charges d'exploitation 2018 (mise à part le foyer de jour et la cafétéria) de **9'939'047.20 CHF** divisé par le nombre de journées-habitants, nous avons un coût moyen de CHF **361.80** par jour et par habitant, soit une diminution de **CHF 27.-** comparativement à 2017 (CHF 388.80).

Foyer de jour : durant l'année 2018, 44 personnes ont bénéficié des. Toutefois, le taux d'occupation est resté stable 59.31% (60.06% en 2017).

Personnel

En chiffres : La MSJ comptait au 31.12.2018, 122 employé(e)s (119 en 2017) représentant 95.57 équivalents plein temps. L'administration comptait 4 employés y compris une apprentie de commerce, l'intendance 29 (dont une apprentie GEI et un apprenti AgEx) et les soins 89 (soit 2 personnes de plus par rapport à 2017).

Le taux d'absences maladie-accident est de 6.39% dans le secteur accompagnement (soins + animation) (soit une hausse de 1.09 par rapport à 2017) et de 4.92% dans le secteur exploitation (soit une baisse de 1.69).

Le taux de rotation est de 4.91% (3,36% en 2017).

Bâtiments

La commission de bâtisse de la rénovation de la MSJ a siégé à 9 reprises. Elle se compose des membres suivants :

- Président : Roland Mesot
- Membre du CF : Anne-Lise Wittenwiler, Pierre Balmat, Philippe Vial
- Représentants des communes de la Veveyse : Stéphane Pauli, Raymond Devaud
- Architecte et Ingénieur : Blaise Tardin, Andrés Tovar (Tardin-Pittet Architectes), Jean-Marc Brülhart (SACAO)
- Directeur MSJ : François Loup.

Les habitants de la MSJ et son personnel ont pu réintégrer l'ensemble des bâtiments fin septembre. Le déménagement s'est déroulé les 25 et 26 septembre avec l'aide de la Protection civile et dans de très bonnes conditions malgré des travaux encore en cours. En effet, il n'a pas été envisageable de reporter le déménagement pour des raisons financières (Coûts de location). Il aura fallu attendre trois semaines supplémentaires pour que les habitants puissent prendre leurs repas à la salle à manger. Durant cette période, ces derniers ont été pris à la cafétéria. Les conditions de travail pour le personnel n'ont pas été optimales et un surcroît de tâches a dû être assumé (poussière importante, serrures non posées avec des locaux non sécurisés, manque de lumière, accueils de nouveaux habitants...). Je profite de ce sujet pour remercier très chaleureusement l'ensemble du personnel qui s'est investi sans compter pour assurer le bien-être des résidents : mission accomplie !

L'inauguration de la « nouvelle » MSJ a eu lieu le 26 octobre avec la présence de Madame Anne-Claude Demière, Conseillère d'Etat, Monsieur François Genoud, Préfet, Monsieur Damien Colliard, Syndic de Châtel ainsi que des représentants des différentes Communes de la Veveyse, du RSSV, des différentes associations, des partenaires sans omettre les habitants et le personnel. Des portes ouvertes ont été organisées le 27 octobre et ont remportées un très vif succès.

En 2019, de très nombreuses retouches devront être effectuées, de nombreux défauts, corrigés et des finitions terminées. Un classeur a été créé à cet effet afin de ne rien oublier. Notons aussi que les habitants et leur famille ont été impressionnés par les nouvelles chambres et certains d'entre eux n'ont pas hésiter à les comparer à celles d'un hôtel 5 étoiles ! Toutefois, des améliorations au niveau de la décoration devront être apportées durant l'année 2019.

Domaines

Pour rappel, la fondation possède trois domaines agricoles :

- a) Domaine du Gaudex
- b) Le domaine du Crêt-du-Melay
- c) Le domaine de la Racca

L'ensemble de ces domaines est loué à des agriculteurs pour l'exploitation.

Mise en place de la nouvelle loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) du 12 mai 2016

Afin de répondre aux but et objet de la nouvelle loi sur les prestations médicaux-sociales, l'association de communes (RSSV) a nommé au 1^{er} janvier 2018 une commission consultative composée des personnes représentant les fournisseurs exploités ou mandatés par l'association ainsi que les bénéficiaires de prestations. Cette commission est présidée par M. le Préfet. Les taches de cette commission sont :

- D'établir un plan de couverture des besoins correspondant à la population du district sur la base de la planification cantonale
- D'établir les critères d'admission pour les accueils en longs et courts séjours dans les EMS mandatés
- De valider les données nécessaires à la planification cantonale et au contrôle de qualité
- De formuler des propositions relatives à la reconnaissance de lits en EMS et à la dotation du service d'aide et de soins à domicile
- De préavisier les consultations et changements de lois qui concernent les prestations médico-sociales et les personnes âgées
- De préavisier le budget concernant les EMS et les soins- domicile.

De plus, la Loi sur les prestations médico-sociales prévoit que l'association de communes coordonne l'offre de prestations médico-sociales. Afin d'y répondre, le RSSV s'est doté d'un organe de coordination au 1^{er} octobre 2018. Cela implique que toutes les demandes d'entrée en EMS doivent passer par l'organe de coordination qui oriente les demandes en fonction des critères d'accueil et des places disponibles.

Le RSSV a mandaté un groupe de travail pour mettre en place un contrat de prestation entre l'association de communes et les 2 EMS du district. Il devra être élaboré d'ici la fin 2020 et proposer entre-autre des forfaits prévisibles afin de couvrir les coûts socio-hôteliers non financés à ce jour.

Suite à la demande de la MSJ à l'association de communes d'éponger une partie du déficit cumulé 2017-2018 lié principalement aux travaux de rénovation, et face à la réticence de certaines communes, la MSJ a été conviée par certains conseils communaux à présenter les raisons de ce déficit dans les détails. Même si, sur le principe, les Communes ont donné leur accord, la présentation d'un budget 2019 déficitaire a suscité un vif débat au sein de l'assemblée des délégués du RSSV le 8.11.2018. L'ensemble des communes a accepté le budget mais a décidé de donner un mandat au comité directeur du RSSV dont l'objectif est de trouver des solutions aux déficits. Deux groupes de travail devront être créés en 2019 en plus de celui chargé d'élaborer le mandat de prestation. Le premier devra repenser la gouvernance ou l'organisation des deux homes, tandis que le second devra trouver des solutions afin d'éviter les éventuels futurs déficits en s'appuyant sur les synergies entre les EMS.

La loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) a réuni dès 2018 les services médico-sociaux dans le même texte (EMS, soins à domiciles, structures intermédiaires). Son règlement d'application tient compte des différents points soulevés par les EMS du canton. La réalisation d'un outil d'évaluation commun aux EMS, soins à domiciles, hôpitaux et autres structures, doit être mis en place par cette commission. Un groupe de travail réunissant les hôpitaux, les districts et l'AFIPA élabore actuellement cette grille qui devrait être testée à l'automne 2019. Elle serait utilisée afin d'orienter les personnes âgées selon leur degré de dépendance pour une meilleure prise en charge.

Forfait médicament et assistance pharmaceutique

Comme prévu, les différents groupes d'assureurs maladie ont pris la décision de ne plus poursuivre le système forfaitaire de facturation des médicaments en EMS au 1^{er} juillet 2018. L'abandon de ce système provoquera une hausse annuelle de 3,6 mio qui se répercutera sur les primes des assurés. Les EMS ont donc dû s'approvisionner en médicaments auprès des pharmacies publiques, au prix public et sans assistance pharmaceutique. La MSJ a décidé toutefois de maintenir cette assistance en choisissant une pharmacie qui accepte de collaborer avec Mme Ruggli en lui déléguant l'assistance pharmaceutique. De plus, nous avons souhaité maintenir la collaboration entre Mme Ruggli, les équipes soignantes et les médecins en lui proposant un contrat dont le financement se fait en partie via la dotation soins. Nous avons profité de ce changement pour mettre en place le système de blister. Son évaluation en novembre 2018 n'a pas permis de décider si ce nouveau mode de faire devait être maintenu ou pas, raison pour laquelle nous avons prolongé de 6 mois la phase d'essai.

Service civil

L'année 2018 a permis à 1 civiliste d'effectuer son service civil au sein du service intendance-cuisine.

Conclusion

Je tiens à remercier tous mes collègues du Conseil de fondation pour leur soutien durant toute l'année.

Je remercie Monsieur Loup, Directeur, pour sa collaboration et sa disponibilité, et la reconnaisse du travail de l'ensemble du personnel de cet établissement.

Je remercie l'ensemble du personnel pour leur qualité de travail et leurs investissements.

Pour le Conseil de fondation de la Maison St-Joseph

Anne-Lise Wittenwiler, Présidente

Le 26 juin 2019

